

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adhésion à l'association des acheteurs publics (AAP)

Rapporteur : Isabelle Drancy

Depuis de nombreuses années, à qualité de service égale, la Ville est engagée dans une stratégie d'amélioration de la performance économique de l'achat. L'aspect économique de l'achat, longtemps négligé, est devenu une priorité dans une période actuelle de restriction budgétaire. Dans cette dynamique, la nouvelle directive européenne portant sur la commande publique conforte ainsi ce rôle de la commande publique de levier de réduction des coûts par l'instauration de nouvelles mesures d'assouplissement de la règle juridique.

En 2013, les négociations menées par le service de la Commande publique ont ainsi permis de réaliser environ 520 k€ d'économies.

Cependant, l'utilisation d'outils efficaces d'achats pour agir n'est pas aisée. Elle implique une bonne connaissance des règles juridiques et des méthodes professionnelles d'achats provenant généralement du privé (le sourçage, le référencement des fournisseurs, les négociations, etc...). Pour atteindre une maîtrise de ces outils, l'échange d'expérience entre acheteurs au sein d'une association constituée en réseau s'avère utile.

L'Association des Acheteurs Publics, créée depuis 1992, répond aux besoins de ses adhérents désireux de faire évoluer leurs pratiques et de rendre plus performant leur processus achat grâce à des actions de formation, de rencontres régulières sur des aspects spécifiques des achats publics, de publications des lettres d'information et d'un accès réservé aux adhérents à des pratiques d'acheteurs professionnelles.

C'est pourquoi, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de l'adhésion de la Ville à l'AAP. La cotisation annuelle est fixée à 190 € pour les collectivités territoriales de plus de 5 000 habitants.